

LE COURRIER DU CANADA

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Lettres de Rome.

Rome, 5 mai.

La conduite des journaux est hideuse. Aujourd'hui même, fête de saint Pie V, par conséquent fête de Pie IX, des hommes de toutes les classes, depuis les cardinaux jusqu'à des enfants du peuple, voient le Pape, et pendant que le Pape parle avec son énergie habituelle, ces journaux répètent pour la millième fois qu'il est en *extremis*.

Pour arriver à la bibliothèque privée où le Saint-Père a daigné recevoir les pèlerins français, il a fallu traverser toutes les salles de l'appartement pontifical, où se pressait la foule des visiteurs. Les pèlerins ont été accueillis les premiers, vers onze heures. Le Pape était assis : son visage portait bien la trace de quelque souffrance physique, mais son regard, sa voix, son geste avaient la même animation que de coutume. M. le vicomte de Dumas, agenouillé, a lu l'adresse suivante.

Très Saint-Père,

Les pèlerinages rentrent dans nos mœurs ; ils ont invasion dans notre pays pour conjurer d'autres invasions. Nous avons besoin d'un patron pour nous conduire. Votre Sainteté vient de nous le donner ; elle nous offre pour directeur de nos manifestations pacifiques un compatriote, le grand pèlerin de nos temps modernes.

Benoît-Joseph Labre allait de sanctuaire en sanctuaire ; il priait, il protestait, il souffrait. Il priait pour l'Eglise persécutée ; il priait pour sa patrie travaillée par la corruption et l'erreur. Il protestait non pas par des paroles, mais par des actes : l'énergie de sa foi, l'austérité et l'étrangeté de sa vie étaient une puissante protestation contre le sensualisme et l'impétié, funestes avant-coureurs des crimes de la révolution. La force de sa protestation, la puissance de sa prière, c'était le sacrifice.

Labre a souffert pour le Christ et pour son Vicaire ; puis il est venu à Rome déposer sa vie aux pieds de Pierre et recevoir de lui sa récompense. C'est au seuil du Vatican qu'il a terminé sa course ; c'est au seuil du Vatican que nous voulons commencer la nôtre.

A la veille de reprendre nos pègrinations pieuses, nous venons peut-être recevoir la récompense avant le travail ; mais nous venons surtout demander à notre Père conseil, force et bénédiction.

Comme Labre nous sommes Français, comme lui nous sommes catholiques, comme lui nous voulons être pèlerins. Il avait le bonheur de vénérer Pierre dans la gloire ; nous avons la douleur de pleurer avec Pierre dans les chaînes ; plus que lui nous avons donc le devoir de prier, de protester et de souffrir.

Nous irons dans le sanctuaire de Jésus et de Marie prier pour l'Eglise unie à son Chef infallible, et pour la France humiliée parce qu'elle n'a pas su épargner l'humiliation à son Père.

Nos cœurs ont protesté déjà ; ils protesteront avec plus d'énergie encore contre les attentats qui préparent à notre Père la douleur de voir souffrir sous ses yeux ses fils les plus dévoués, et faire le vide autour de lui après l'avoir condamné à la prison.

Nous saurons souffrir aussi, très Saint-Père ; nous avons entendu ce cri de la détresse et de la consolation : " Les gouvernements m'abandonnent, mais le peuple, *plebs christiana*, le vrai peuple chrétien me reste fidèle." Nous appartenons à ce peuple chrétien, et dussions-nous verser notre sang avec nos prières, nous voulons que les gouvernements reviennent à leur véritable chef, le Christ ; nous voulons que notre pays retrouve le cri de son premier roi : " Ah ! si j'eusse été là avec mes Français ! " Ce cri, c'est le secret de notre mission et le secret de notre salut.

Oui, si la France eût été là, Rome n'aurait pas violée. Si la France eût été là, Rome n'aurait qu'un roi, et nous n'aurions pas à

visiter notre Père captif. Si la France avait voulu être là, elle serait encore la France, et Pie IX trouverait un appui fidèle pour renverser le grand ennemi du Christ dans les temps modernes, la Révolution, comme son glorieux patron a trouvé un vaillant cœur et une vaillante épée pour vaincre le grand ennemi des temps anciens, le mahométisme.

Nous n'avons qu'un but, qu'une ambition dans nos pèlerinages : rendre à notre patrie sa mission ; à l'Eglise, sa Fille aînée ; au Pape, son défenseur.

Nous irons de sanctuaire en sanctuaire supplier le Cœur sacré de Jésus, prier sa mère la Vierge Immaculée d'accorder cette grâce à tous les cœurs chrétiens ; tous vous aimez, très Saint-Père ; si vous êtes le plus éprouvé des pères, vous êtes aussi le plus aimé ; tous s'unissent à nous pour célébrer cette fête et déposer à vos pieds leur dévouement et leur vie.

Bénissez vos enfants, bénissez notre pauvre pays, bénissez notre pacifique croisade, et, forts de cette bénédiction nous sommes sûrs du triomphe. Notre-Dame Auxiliaire a accordé le triomphe à son serviteur Pie V, Marie Immaculée ne la refusera pas à son serviteur Pie IX. Vive Pie IX.

L'Eglise célèbre, le 25 mai, la fête de saint Grégoire VII. C'est le jour anniversaire de la mort, à Salerne, en 1085, du généreux pontife, après douze années révolues d'un laborieux pontificat. Il avait été élevé à la chaire de saint Pierre le 22 avril 1073 ; il y a eu huit cents ans ces dernières semaines.

Cet accomplissement du huitième centenaire du souverain Pontife victorieux à travers toutes les violences, et mort en exil pour avoir aimé et défendu la justice, ne pouvait rester indifférent au cœur éprouvé du Pape Pie IX, ni aux yeux des catholiques. La France en particulier pourrait penser aux réparations liturgiques qu'elle doit à saint Grégoire VII, dont le culte a été homni et proserit par nos diverses puissances nationales. Des fidèles ont exprimé le désir, à raison de ce huitième centenaire, de célébrer cette année d'une manière particulière, le jour de fête de saint Grégoire VII. Pie IX a béni ce désir, et le souverain Pontife en a entretenu un évêque français, Mgr l'évêque de Montauban. Ce prélat, par une lettre pastorale, vient d'ordonner de célébrer, avec pompe, dans tout son diocèse, le huitième centenaire de saint Grégoire VII au jour de la fête du saint Pontife, le 25 mai prochain.

Les âmes pieuses sont ardentes ces jours d'épreuve à s'unir à la prière du Pape. Plusieurs ont déjà formé le projet, nous le savons, de se préparer par des neuvaines à la célébration du huitième centenaire du grand réformateur des mœurs ecclésiastiques et de l'invincible défenseur de la liberté de l'Eglise. Pie IX avait devancé leurs intentions. Le souverain Pontife a remis à Mgr l'évêque de Montauban une prière à saint Grégoire VII, pour le huitième centenaire de son exaltation au souverain pontificat, et a chargé le prélat de la propager parmi les catholiques. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant intégralement cette pièce recommandée ainsi d'une façon particulière par le bien-aimé Pie IX :

A SAINTGRÉGOIRE VII.
POUR LE HUITIÈME ANNIVERSAIRE
DE SON EXALTATION
AU SOUVERAIN PONTIFICAT.

O invincible défenseur de la liberté de l'Eglise, illustre saint Grégoire, par cette force d'âme que vous avez matricée dans le maintien de ses droits contre les puissances de la terre et de l'enfer conjurées ensemble, éendez du haut du ciel sur elle, nous vous en supplions, votre bras vaillant pour la fortifier et la défendre dans la guerre terrible qu'elle a encore aujourd'hui à soutenir. Fortifiez principa-

lement dans cette grande lutte le vénérable Pontife qui a hérité de votre Siège et aussi de l'intrépidité de votre cœur, et obtenez-lui de voir ses saints efforts couronnés par le triomphe de l'Eglise et par le retour des égarés dans la bonne voie. Faites aussi que toute la terre comprenne enfin que c'est une entreprise vaine de s'attaquer à cette foi, qui a toujours vaincu et qui vaincra toujours le monde : *hec est victoria que vincit mundum, fides nostra*. C'est le vœu que, d'un commun accord, nous vous adressons ; et nous avons la douce confiance qu'après nous avoir exaucés sur la terre, vous nous appellerez un jour avec vous dans le ciel auprès de l'éternel Pontife, qui avec le Père et avec le Saint-Esprit, vit régner dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

En publiant cette prière, Mgr l'évêque de Montauban fait remarquer qu'elle est traduite sur l'exemplaire italien, remis à Sa Grandeur par le Souverain Pontife, qui a déclaré en même temps que l'indulgence accordée à tous ceux qui réciteront cette prière peut être gagnée par les fidèles en quelque langue qu'ils la récitent.

Ces attentions du souverain Pontife témoignent le prix qu'il attache à voir les fidèles célébrer le huitième centenaire et unir toutes leurs supplications en la fête du glorieux et vaillant pontife saint Grégoire VII.

Mgr l'évêque de Montauban, pour entrer dans ce dessein, ne s'est pas borné à recommander de célébrer avec pompe St. Grégoire VII, le 25 mai dans tout son diocèse. Il a confié aux directeurs de son grand séminaire le soin de répandre à profusion la prière que nous venons de reproduire. Les demandes peuvent être adressées au grand séminaire de Montauban.

Nous enverrons gratuitement, dit M. le supérieur du grand séminaire de Montauban, dans une lettre adressée au *Messenger du Sacré-Cœur* nous enverrons gratuitement le nombre qu'elles désireront à toutes les personnes qui nous en demanderont, leur recommandant toute fois de ne les distribuer qu'à ceux qu'elles penseront en vouloir bien user.

La même lettre ajoute : Comme il faut à toute dévotion un objet sensible qui la rappelle, nous faisons graver chez Alcan une belle image de saint Grégoire, le modèle nous vient de Rome, et je le crois volontiers historique. Le caractère du saint pontif apparaît sur son visage. — La gravure pourra entrer dans un livre de prières. Elle paraîtra au commencement de mai. Si le *Messenger du Sacré-Cœur de Jésus*, qui va partout, la faisait connaître à beaucoup de personnes, de communautés et de pensionnats seraient heureux de se la procurer. Les demandes pourront être adressées encore à M. le supérieur du grand séminaire de Montauban. Et comme entoutes ces choses il faut arriver aux conditions matérielles, le prix de chacune sera de 20 cent. celui du cent de 15 fr.

L'indulgence attachée à la prière à saint-Grégoire VII, est de trois cents jours.

LÉON AUBINEAU.

Lettres des frontières.

Frontières des Pyrénées, 11 mai.

Les deux défaites successives, l'une à Eraul, l'autre près d'Estella, infligées aux troupes républicaines par les généraux carlistes Dorregaray et Ollo, les ont tellement démoralisées, que le gouverneur de la province de Navarre a dû publier une circulaire dont l'importance n'échappera à personne, et qui révèle l'anxiété excessive des représentants de MM. Castelar, Pi, Salmeron.

Nous traduisons textuellement : *Supplément au bulletin officiel du gouvernement de la province de Navarre, 6 mai,*

Fidèle à ma détermination de ne jamais cacher la vérité, je me

vois forcé d'annoncer aux habitants de cette province que, suivant les dernières nouvelles, la colonne Navarre a eu hier une rencontre malheureuse à Eraul les factions de Dorregaray et Ollo.

Le dit colonel, le lieutenant-colonel Martinez, du régiment de Seville et un commandant du génie sont au nombre des prisonniers. Les carlistes se sont emparés de l'une des deux pièces d'artillerie.

Navarrais !

La guerre que nous soutenons est juste, nous combattons au nom de la liberté, de la civilisation et de l'ordre contre les partisans fanatiques de l'absolutisme et de l'ignorance.

Le fâcheux échec que nous venons d'essuyer doit servir à ranimer l'énergie de tous ceux qui aiment la cause de la justice et du droit, et à hâter l'heure de l'extermination des rebelles.

Pampelune, 6 mai 1873.

Le gouverneur,
Justo-Maria ZAVALA.

Pendant que cette autorité provinciale publiait un avertissement authentique de la défaite des républicains, la *Gaceta de Madrid* donnait l'extrait mensonger ci-après de ses dépêches télégraphiques :

Provinces basques et Navarre,

La dissolution de la bande Dorregaray par les troupes du colonel Costa se confirme ; plusieurs des carlistes dispersés errent dans les villages de la River, prêts à accepter l'indulto.

Le cynisme de cette invention dépasse celui des nouvelles de l'abdication de don Carlos, de la rentrée en France de son frère, don Alphonse, etc., etc.

Toute la presse de Madrid est unanime pour condamner ces ridicules manœuvres, qui ne trompent pas plus les espagnols ni les étrangers.

La meilleure preuve des progrès des forces carlistes est le retour en Navarre du général Nouvilas, nouveau ministre de la guerre, avec six nouveaux bataillons, quatre escadrons et plusieurs pièces d'artillerie.

Consignons maintenant nos dépêches officielles de Victoria et de Pampelune.

Le colonel Navarro avait 1,500 républicains sous ses ordres ; nos amis ont fait 1,000 prisonniers parmi lesquels ce chef, son état-major, son escorte et une grande partie du bataillon de chasseurs de Barbasco ; ils ont pris deux pièces d'artillerie et la caisse avec 30,000 fr.

Les républicains auraient eu 200 morts ou blessés, puisque 300, pas plus se sont réfugiés après la débâcle dans Estella.

La colonne républicaine Costa, qui était à Maestu, a dû devant ce désastre s'enfermer dans Victoria, d'où elle n'ose pas sortir. Quant à une autre colonne, demandée par Maldonado, elle est littéralement cernée sur la frontière de la Navarre par les volontaires de Lizarraga, Martinez, Zalduendo et Sancta Cruz, qui opèrent sous l'habile direction du général Joaquin Elio, dont nous avons annoncé l'entrée en Navarre.

Encore deux victoires carlistes et la ligne de l'Ebre sera franchie.

LAUZAT.

L'Hon. M. Howe.

Nous avons annoncé la mort de l'hon. M. Joseph Howe, arrivée dimanche matin à Halifax. Il était âgé de 69 ans et occupait depuis un mois à peine le poste élevé de Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

Les ancêtres de l'honorable défunt étaient venus du sud de l'Angleterre s'établir dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Son père, John Howe a été pendant longtemps imprimeur du Roi et Maître-Général des Postes, à la Nouvelle-Ecosse.

Il est né à Halifax en 1804 et n'a reçu d'autre instruction que

celle que lui a donnée son père. Après avoir appris le métier d'imprimeur, il devint, en 1837, rédacteur de l'*Acadian*. L'année suivante, il passa au *North Scotian* qu'il rédigea jusqu'en 1841. Deux autres journaux l'ont eu pour rédacteur et ses écrits ont exercé une grande influence sur la politique alors suivie dans la Nouvelle-Ecosse.

Pendant sa jeunesse, il publia un poème intitulé "Melloville Island". Mais il abandonna la littérature et se livra corps et biens à la politique. Il a rempli les plus hautes fonctions.

Avant l'union, il fut pendant de longues années chef du parti libéral, dans la Nouvelle-Ecosse. Il fit une guerre acharnée au gouvernement qui régissait alors sa province. Les "Legislative Reviews" qu'il publia et dans lesquelles il flagellait sans merci l'administration du temps lui attirèrent les mauvaises grâces, non-seulement du gouvernement, mais encore des conseils municipaux, qu'il avait aussi attaqués. La Corporation d'Halifax le poursuivit pour libelle. L'affaire fut portée devant les magistrats qui rendirent jugement en faveur de l'hon. M. Howe, qui avait plaidé sa propre cause.

Il fut délégué plusieurs fois en Angleterre, pour promouvoir la construction des chemins de fer Intercolonial et North American. En 1864, lorsque s'assembla la Convention Commerciale de Détroit pour discuter de nouveau la question de l'établissement d'un traité de réciprocité entre les provinces anglaises et les Etats-Unis, l'hon. M. Howe fut employé à cette convention par les Province maritimes. Il en fut nommé vice-président, et pendant le cours des séances, il prononça un discours remarquable en faveur du ; traité les américains accueillirent ces paroles par des applaudissements frénétiques. Ce discours a été un véritable triomphe pour l'hon. M. Howe.

Lorsque furent commencés les débats sur le projet de Confédération, l'hon. M. Howe était surintendant des pêcheries, dans la Nouvelle-Ecosse. Il abandonna aussitôt ces importantes fonctions et prit une part active à la lutte. Il multiplia les brochures et prononça tant de discours que la législature n'osa adopter le projet de la Confédération de Québec et se contenta d'envoyer des délégués à la conférence de Londres. Il continua ainsi jusqu'en 1869, lorsque fut conclu un arrangement par lequel la Nouvelle-Ecosse, qui était tout-à-fait opposée à la Confédération, cessa ses réclamations. Il accepta alors la charge de Secrétaire d'Etat pour les provinces, fonction qu'il remplit jusqu'au commencement de mai dernier ; il fut ensuite nommé Lieutenant-Gouverneur de sa province natale, en remplacement de Sir Hastings Doyle.

Ecrivain remarquable, M. Howe a laissé quantité de brochures traitant diverses questions politiques.

(Minerve.)

Ordres généraux de Milice.

QUARTIERS GÉNÉRAUX,

Ottawa, 30 mai 1873.

Ordres Généraux (12),

No. 1.

MILICE ACTIVE.

EXERCICES ANNUELS, 1873-74.

Considérant l'inopportunité de former des camps d'instruction pour les exercices annuels de la milice active pendant l'année financière de 1873-74, tous les corps de la milice active, cette année, feront les exercices à leurs quartiers-généraux sous la surveillance de leurs officiers commandants, à telle saison de l'année, entre le 1er de juillet 1873 et le 30 de juin 1874, qui leur conviendra le mieux.

Les officiers et les soldats qui ont leurs quartiers-généraux dans la ville où ils demeurent, et qui appartiennent à une brigade d'artillerie, ou bataillon d'infanterie, feront leurs exercices par compagnie, ou

en brigade, ou en bataillon, ou même partie par batterie ou compagnie, et partie en brigade ou en bataillon, suivant les ordres à cet effet des officiers commandants de telles brigades ou bataillon.

Les corps ruraux attachés, pour fins administratives à des brigades d'artillerie ou à des bataillons d'infanterie d'une ville, feront leurs exercices annuels aux quartiers-généraux de leur batterie ou bataillon, si ce n'est dans les cas où, vu la proximité de la ville, il leur serait plus avantageux de s'exercer avec la brigade ou le bataillon.

Tous les corps devront faire seize jours d'exercice, de pas moins de trois heures chaque jour.

CAVALERIE.

Les exercices pour toutes les troupes de cavalerie seront conduits par les officiers commandants, et les modes de former des gardes avancées et des arrières-gardes se fera tel que prescrit dans les règlements pour la cavalerie, de même que la manière de se déployer en éclaireurs à cheval, et de tirer avec des cartouches à poudre seulement, étant à cheval, lorsque les circonstances le permettront.

Le *Cavalry Drill Book* du mois d'août 1869 contient tous les détails de l'instruction nécessaire pour les corps de cavalerie, et on devra porter une attention toute particulière aux remarques préliminaires contenues dans ce code d'instructions, ainsi qu'aux sections 2, 3, 4, 5, 6 et 7 qui comprennent l'équitation militaire. L'exercice du tir à la cible pour la cavalerie se fera à 200 et 400 verges.

ARTILLERIE.

Les exercices pour les corps d'artillerie consistent en exercice du canon et en tout autre exercice régimentaire d'artillerie que l'on pourra juger comme plus essentiel et plus convenable. Les officiers qui commandent des batteries de campagne devront faire un choix des mouvements les plus simples et plus utiles contenus dans le "Manual of Field Artillery Exercise". Les conducteurs devront apprendre à manier le cheval, à conduire les chevaux, nettoyer les harnais etc, les canonnières, l'exercice du canon, tel que monter et descendre les canons, relever des canons qui ont été renversés, changer les roues, enlever des pièces d'artillerie démontées, etc.

Les officiers qui commandent des batteries de campagne devront, lorsqu'il sera facile de le faire, enseigner à construire des abris pour les canons et les chevaux par-dessus des murs, leur faire franchir des fossés, des ravins, des petits ruisseaux ou tout autre obstacle, et sans attacher strictement aux règles, tâcher de stimuler l'habileté et l'intérêt de tous ceux occupés à ces sortes d'exercices.

A la conclusion des exercices des batteries de campagne, tous les harnais, selles, voitures, caissons et menus articles seront replacés à l'abri dans les hangars, après avoir été bien nettoyés et en état de pouvoir être repris pour service immédiat. Les conducteurs devront nettoyer les harnais ; les canonnières, les canons et les caissons. Les officiers commandants des batteries de campagne seront tenus responsables, en tout temps où leurs batteries pourraient être subitement requises pour le service, de la tenue en bon ordre et au complet de toutes les munitions et autres effets nécessaires au service.

Le lieutenant-colonel French, inspecteur d'artillerie et d'effets de guerre, et commandant de l'école d'artillerie, batterie "A," Kingston, transmettra aux Quartiers Généraux un rapport détaillé de son inspection régimentaire et annuelle de tous les corps d'artillerie dans la province d'Ontario, et aussi un rapport spécial sur l'école d'artillerie, batterie "A," Kingston.

Le lieutenant-colonel T. B. Strange, inspecteur d'artillerie et d'effets de guerre et commandant de l'école d'artillerie, batterie "B," Québec transmettra aux Quartiers Généraux un rapport détaillé de

son inspection réglementaire et annuelle de tous les corps d'artillerie dans la province de Québec, et ainsi un rapport spécial sur l'école d'artillerie, batterie "B", Québec.

Le lieutenant-colonel Jago, artillerie du Nouveau-Brunswick, fera l'inspection réglementaire et annuelle de tous les corps d'artillerie dans cette province, et transmettra un rapport de son inspection aux Quartiers Généraux.

Pour aucune considération on ne devra se dispenser de pratiquer le tir avec des boulets et des bombes.

INFANTERIE.

Les exercices pour les corps d'infanterie, consisteront en exercice d'escouade, de compagnie, de bataillon, y compris le maniement des armes, les exercices du peloton, de tirailleurs, l'instruction de la carabine, divisés comme suit : deux jours à l'instruction théorique de la carabine, quatre jours à la pratique du tir à la cible et quatre jours à l'exercice de tirailleurs.

Le cours annuel d'instructions de la carabine et de pratique du tir à la cible pour l'infanterie doit être, comme exercice militaire, considéré d'une importance première. Les sous-officiers et les soldats, de corps armée de la carabine Snider, tireront chacun dix cartouches aux distances respectives de deux, quatre, cinq et six cent verges.

Lorsque les exercices seront terminés, le député adjutant-général de chaque district militaire, enverra à l'adjutant général, aux quartiers-généraux pour être insérés dans son rapport annuel, les noms de tous les meilleurs tireurs dans chaque compagnie, bataillon, corps et brigade, ainsi que le chiffre de mérite du tir de chacun d'eux.

Les quelques règles à observer pour le tir et d'où dépend les succès dans cette pratique se trouvent au paragraphe 180 des règlements et ordres pour la milice active.

Les officiers peuvent facilement enseigner ces règles à leurs hommes et les leur apprendre dans le temps alloué pour l'instruction théorique de la carabine, et les munitives annuelles accordées—40 cartouches pour chaque homme—peuvent être utilisées avec profit dans le temps accordé pour la pratique du tir à la cible, si les officiers y portent une surveillance convenable et si les hommes y prêtent l'attention qu'on doit attendre d'eux.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES.

Les députés-adjutants-généraux et les majors de brigade feront l'inspection annuelle de tous les corps, se divisant les devoirs à remplir pour ce service suivant qu'il leur sera plus convenable. Les inspecteurs d'artillerie feront leur inspection réglementaire des batteries dans le même temps que l'officier d'état-major du district inspectera ces corps.

SOLDE.

La solde pour les officiers et les soldats, de même que l'allocation pour les chevaux, seront comme suit : les officiers recevront \$1 par jour ; les sous-officiers et les soldats, pour leurs 16 jours d'exercice de 3 heures par jour ou de 32 exercices de 1 1/2 heure chaque, recevront 50 cts. par jour.

L'allocation pour les chevaux sera de soixante-et-quinze cents par cheval pour chaque exercice de trois heures pour le nombre de chevaux présents et nécessaires à chaque exercice, ne devant pas excéder quarante-cinq pour chaque batterie d'artillerie de campagne, et pour le nombre de chevaux présents et nécessaires aux exercices de chaque troupe de cavalerie—pourvu qu'une moitié au moins de la force de la batterie de campagne ou de la troupe de cavalerie, et au moins un sous-officier assistant, à tel exercice—ou pour les chevaux nécessaires et à l'usage des officiers à cheval dont les corps ont autorisation de s'exercer en brigade ou bataillon.

Le cours des exercices et la pratique du tir à la cible, pour chaque arme, devront être certifiés d'après des formules qui seront fournies par l'adjutant-général.

No. 2.

Bataillon provisoire de service à Montréal.

Nomination :

Adjutant :

Lieutenant Hayter Reed, vice Gagnier, décédé.

Par ordre de Son Excellence

Le Gouverneur-Général,

P. ROBERTSON-ROSS.

Colonel commandant la Milice de la Puissance

et Adjudant-Général.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Lettres de Rome. Lettres des Frontières. L'Hon. M. Howe. Ordres généraux de Milice.

CANADA, QUEBEC, 6 JUIN 1873.

La loi des écoles.

(Suite.)

Notre confrère, en commentant notre article, interprète les motifs des membres qui ont voté sur la motion Costigan. Nous déclinons de le suivre sur ce terrain. Il faudrait qu'un homme fut bien peu habile pour ne pas pouvoir supposer à n'importe qui, dans n'importe quelle circonstance, toutes sortes de motifs plus ou moins malhonnêtes. Le plus grand acte de dévouement d'un homme envers la société peut presque toujours être taxé d'ambition, être accusé de motifs vils. L'on devrait éviter ce genre de discussion, car il entraîne nécessairement le par pari refertur, puis des inimitiés, des haines. Voilà ce qui fait que tant de discussions prennent le ton d'aigreur, voilà pourquoi tant d'anciens amis de bien des ennemis jurés, voilà pourquoi tant d'intelligences, destinées pourtant à se comprendre, ne peuvent travailler sous le même drapeau à l'avancement d'une patrie commune. Comme nous supposons aux autres autant de bonne foi que nous en avons nous-même, nous n'attaquerons les motifs ni les convictions intimes de personne.

Laissons de côté les personnalités, nous continuons donc à discuter le mérite de la question, telle que nous la croyons posée devant le tribunal de l'opinion publique. Notre confrère continue :

Le cabinet la régit, l'année dernière, la question de danger, de manque de sagesse ou d'autonomie, en suggérant la motion Colby, qui admettait l'injustice de la loi néo-brunswickoise et offrait l'antidote. En négligeant de porter la question de suite devant le Conseil Privé, il invitait la Législature locale à plus de tyrannie et s'obligeait au moins à intervenir pour attendre la décision du tribunal judiciaire suprême. La dernière motion Costigan n'était, dans ses conséquences, que la stricte application de la motion Colby, ou celle-ci n'était qu'une échappatoire et un instrument de circonstance ; mais la logique ne perd pas ses droits, lors même que l'homme oublie ou subit les influences de son milieu.

Dans notre humble opinion, voilà autant d'erreurs que de mots. L'an dernier le gouvernement censurait la loi, mais déclarait de plus n'avoir pas juré pour intervenir, et il demandait aux officiers en loi s'il avait bien interprété la loi. Où est en cela "un antidote promis" ? Les officiers en loi ont donné raison au gouvernement, et il est devenu entendu par tous que le gouvernement général ne pouvait pas intervenir ; par conséquent loin "d'offrir un antidote," il a été déclaré que le gouvernement fédéral n'en a pas à sa disposition. Quant au comité judiciaire du conseil privé, il a refusé de s'occuper de la question, tant qu'elle ne serait pas soumise devant lui judiciairement. Rien d'étrange en cela. Que l'on demande à nos juges de la cour supérieure ou d'appel de donner leur opinion sur une question qu'ils auront à juger plus tard comme tribunal, et ils nous répondront invariablement que s'ils en agissaient ainsi, ils ne seraient plus compétents à en connaître comme juges quand la question serait judiciairement soumise à leur Tribunal. Ils peuvent bien, s'ils le veulent, donner leur opinion, mais ils peuvent la refuser aussi, et l'on ne peut les forcer. C'est bien ce qui avait été compris, puisque la motion Costigan disait "obtenir, s'il est possible, l'opinion du comité judiciaire du conseil privé."

En quoi donc la dernière motion Costigan n'était-elle, "dans ses conséquences," que la stricte application de la "motion Colby" ? La motion Colby, était adoptée sur le principe que la loi n'était pas opportune, 2o l'appel n'existait pas. En quoi cela tend-il à faire admettre l'opportunité du veto dans une circonstance moins avantageuse que l'an dernier. Nous disons moins avantageuse, car l'an dernier, il pouvait y avoir chez quelques-uns un doute sur la constitutionnalité, cette année il ne peut y en avoir.

L'an dernier le veto avait arrêté toute loi inique, vu qu'il n'y en avait pas d'antérieure ; cette année le veto laisse subsister la loi oppressive de l'an dernier. Ayant admis que le veto aurait été mauvais l'an dernier, peut-on prétendre qu'il serait bon cette année, sous de pareilles circonstances ? "La logique" perd-elle "ses droits" quand on se "mout dans le même milieu" ?

Notre confrère n'approuve pas la partie du discours de Sir John A. Macdonald que nous avons reproduite au sujet de droits des Communes de dicter au gouverneur-général l'exercice d'une prérogative royale. Mais il oublie l'un des points essentiels sur lesquels Sir John A. M. a probablement basé son opinion, laquelle a toujours été regardée comme très respectable. Le gouverneur-général n'est pas responsable au peuple du Canada, mais il relève du gouvernement de la métropole. Que pourra le vœu de ses ministres quand il lui plaira de réserver les mesures à la sanction de la Reine ? Notre état colonial fait que nous avons à notre tête un gouvernement, ayant lui-même à sa tête un autre gouvernement qui peut intervenir par ce moyen quand il le veut. L'on peut sans "méconnaître le droit constitutionnel et la loi," exposer cette théorie élémentaire.

Notre confrère cite M. Cameron comme une grande autorité. Nous ne nions ni l'intelligence ni la science de M. Cameron ; mais notre confrère, pour nous l'imposer comme tribunal infaillible, devrait l'accepter comme tel dans toutes ses décisions. Or il a combattu tout récemment les opinions de M. Cameron sur un grand nombre de questions importantes. Les conclusions de notre confrère ne sont pas plus heureuses que ses prémisses. Il prétend : 1o que nous refusons à nos coreligionnaires "le seul moyen de les sauver des ongles de leurs tyrans," tandis qu'il est établi que le veto n'apporterait pas un remède efficace, ne ferait qu'aggraver la situation, et entraverait le "seul" moyen légal et raisonnable de régler la difficulté, lequel est de combattre l'ennemi sur son propre terrain, au Nouveau-Brunswick même ; 2o que l'exercice du droit de veto n'aurait pas mis, cette année, l'autonomie des provinces en danger, quand il admet lui-même que l'exercice de ce droit aurait eu cet effet l'an dernier, et qu'il est constant que les circonstances sont encore plus défavorables cette année ; 3o que le veto est absolu et non qualifié, quand il est reconnu, par une prudente et juste interprétation de la loi, que ce droit ne doit être exercé que dans le cas d'inconstitutionnalité ou d'infraction aux lois concernant l'intérêt général de la puissance ; 4o que les chambres peuvent forcer le gouverneur-général d'exercer des prérogatives royales, quand celui-ci ne relève que du parlement anglais ; 5o que vouloir conserver à chaque province ses prérogatives, son existence séparée, libre et indépendante, est "agir sous un futile prétexte" ; 6o que l'intervention de la majorité d'Ottawa dans les affaires locales ne mettrait pas en danger les intérêts de la majorité catholique de Québec, quand cette majorité d'Ottawa est protestante ; 6o que l'exercice du veto aurait soustrait les catholiques du N. B. à des sottises des protestants, quand il n'aurait fait qu'augmenter le fanatisme, aggraver la situation sans détruire la loi existante ; 7o qu'il y a lâcheté à ne pas apposer ce veto, tandis qu'il n'y a que fanatisme, prudence, protection aux provinces et soumission à la loi.

Notre confrère termine en disant que "la constitution politique du pays, son droit et sa jurisprudence constitutionnelle ne sont pas du ressort d'un comitè, à moins qu'ils ne portent atteinte à la foi et aux libertés de l'Eglise catholique." Nous ne voulons pas soulever de questions religieuses, et par conséquent nous n'entrerons pas dans le mérite de cet avis. Mais pour notre part, nous déclarons que nous nous soumettrons, toujours et dans tous les cas, à la décision d'un concile, sur n'importe quel sujet il lui plaira de décréter. Certes, nous serions bien heureux si nous avions toujours et sur tout sujet la décision de nos premiers Pasteurs aidés des lumières du Saint-Esprit, pour nous guider.

Nous avons cru de notre devoir de donner cette réponse à l'article de notre confrère, vu que ce dernier avait été occasionné par nos remarques. Notre but n'est autre que d'exposer la situation telle que nous la croyons comprise par les adversaires de la motion Costigan. Tout en nous plaçant pour les fins de cet article, au point de vue de ces derniers, nous déclarons être prêts à accepter la décision de nos Seigneurs les Evêques, dès que nous aurons l'avantage de la connaître.

Québec et feu Sir George Cartier.

L'Honorable T. Robitaille, chargé par le parlement fédéral des funérailles de l'illustre et regretté défunt, a consenti à la demande pressante des citoyens de Québec au sujet des restes mortels de feu Sir George Cartier. Le corps sera transporté à la cathédrale, où un libera sera chanté, et une oraison funèbre prononcée. Les autorités religieuses se sont chargées avec empressement de la partie qui concerne l'église. Le Druid sur lequel une chapelle ardente aura été préparée, recevra le corps de Sir George près du quai du Havre, pour le transporter au marché Champlain. De là la procession, d'après un programme publié d'avance, défilera jusqu'à la cathédrale. L'heure choisie est six heures du soir. Les bandes militaires accompagneront, et le canon de la citadelle se fera entendre toutes les deux minutes. Toutes

les cloches des églises annuleront le convoi funèbre. Sans à l'origine ni de parti, tous les citoyens sont invités à faire un tir de la démonstration.

Les marchands, sur le parcours de la procession, sont priés de fermer leurs établissements. Comme la foule sera immense, le public est prié de se conformer aux instructions des commissaires ordonnateurs chargés de l'exécution du programme. Après le service divin, la procession retournera dans le même ordre. Un prédicateur célèbre a bien voulu se charger de l'oraison funèbre.

Nous remercions le gouvernement de fournir aux citoyens de Québec l'occasion de s'approcher encore une fois du corps de celui qui était honoré sans distinction de parti, de croyance et de nationalité. Les longues années que Sir George a passé au milieu de nous, l'estime profonde que lui portaient ceux mêmes qui ne partageaient pas ses opinions politiques, le nombre considérable d'amis personnels que le défunt comptait dans notre capitale, donnaient à Québec le droit de demander cette faveur. Tous les citoyens ressentent le besoin de payer un dernier tribut d'hommage à la gloire nationale qui vient de s'éteindre.

Justice à qui de droit.

Le *Mercury* d'hier se trompe complètement en disant que Son Honneur le Maire demande une nouvelle exploration.

Nous donnerons les détails lundi. Disons en deux mots que notre premier magistrat ne veut que soumettre les spécifications actuelles à un ingénieur compétent, et ce afin de faire renaitre la confiance publique envers l'entreprise.

Projet de résolutions soumis aux directeurs du Chemin du Nord.

L'on nous a communiqué le projet de résolutions dressé par les directeurs du chemin de la rive nord, et actuellement soumis à leur considération. En voici la teneur :

1o Des actions au montant d'un million de piastres seront données au Syndicat représentant les prêteurs, si le railroute est construit Québec à Montréal, en 1874, de manière à recevoir un ou deux convois par jour.

2o Un second million de piastres en actions sera donné au Syndicat si cette voie principale est parachevée et fournie d'engins etc, avant le 1 septembre, 1875.

3o Un troisième million sera accordé au syndicat lors du parachevement de la voie principale et de celle des Piles et de la réception de ces deux voies.

4o Ces trois millions sont en sus des sommes portées au contrat, et ne seront payables que sur la fidèle exécution des termes du contrat.

5o Afin de faciliter l'emprunt, des cédules (scrips) conditionnelles au montant de \$3,000,000 seront émanés sujets à l'ordre du Président de la compagnie.

6o Durant la construction du railroute, le bureau des Directeurs sera composé de cinq actionnaires résidant en cette province, et de trois autres désignés par les porteurs de débentures.

Le rapport ne parle pas des dix autres directeurs du gouvernement et des municipalités, mais nous présumons qu'ils seront continués dans leur charge, ce qui d'ailleurs est indispensable.

Par ces résolutions le contrat original sera maintenu dans toute sa force et vigueur, et le contrôle ne serait pas transporté en Angleterre. Au mot "contrôle" a été substitué celui de "influence" dans le préambule des résolutions.

Bien que le *Courrier* soit le seul journal de cette ville qui ait combattu le rapport du général Seymour, nous ne voulons pas lui attribuer la gloire des modifications importantes et essentielles que ces résolutions, si elles sont adoptées, feront à ce rapport. Mais nous constatons avec plaisir que ces résolutions indiquent que, jusqu'à présent, notre manière de voir est partagée par la direction.

Le contrat original étant conservé dans sa teneur par les contre-lettres proposées, sauf pour la nomination de trois directeurs la question posée par l'adoption des résolutions, se résumera comme suit :

Les directeurs du chemin de fer de la R. N. doivent ils, sous les circonstances actuelles, accorder gratuitement une part de trois millions de piastres dans la propriété du chemin, et la corporation de Québec doit-elle consentir à la diminution proportionnelle qui en résultera pour elle dans les profits du chemin ?

Pour décider cette question, il faut

considérer la nature du contrat actuel, 2o la nécessité du chemin, 3o la facilité ou la difficulté de trouver d'autres moyens que ceux proposés de le construire.

Un témoignage irrécusable.

Le *Nouveau Monde* se prononce fortement contre le rapport du général Seymour, et abonde dans notre sens. Lundi, nous publierons des extraits de son article.

L'Événement a pris l'habitude de reproduire le *Nouveau Monde*. Nous l'invitons spécialement à reproduire l'article en question.

Quel moyen sera inventé pour diminuer le poids du témoignage de notre confrère Montréalais ? Lui au moins ne sera pas accusé de vouloir faire l'affaire de M. Langevin. En dehors de toute influence locale et de parti, le *Nouveau Monde* a étudié le rapport lui-même, tel qu'il a été présenté au public, et c'est après cet examen sérieux et impartial qu'il en vient à la même conclusion que nous. Espérons que le *Nouveau Monde* s'attirera moins d'insultes que nous, de la part de ses confrères, pour avoir osé dire la vérité.

Ne vous gênez pas !

Le petit HOMME qui fait, dans le *Chronicle*, le compte-rendu des assemblées, jalouse les membres de la presse capables d'y prendre la parole. Bien des fois, avant notre entrée dans le journalisme, nous l'avons surpris en flagrant délit d'erreur dans ses récits. Force nous a été en conséquence de le confondre et de le brosser, mais de le brosser... Les épaules lui en font encore mal, et sa douleur se traduit par des cris à cœur fendre.

Voulant contribuer à son soulagement, nous lui donnons carte blanche. Qu'il passe sa colère enfantine en nous disant des gros mots, et ce tant qu'il voudra. Qu'il ne se gêne en aucune manière ; ce qui lui fait du bien ne nous fait aucun mal. Quant à entreprendre de le guérir, nous déclinons : qu'il se remette à ses pilules. Nous consentirons peut-être à le donner en charge à notre prote, mais pas plus.

Si le *Chronicle* n'a pas d'autre mandataire à nous offrir, nous ne ferons certainement pas d'affaires avec lui. Nous entendons traiter avec le maître et non avec les serviteurs.

Quant à la différence entre le *Chronicle* et le *Courrier* au point de vue de la fréquence des publications, nous ferons remarquer que le nombre des écrits n'en fait pas la qualité, et que trois écrits honnêtes par semaine rendent plus de service au public que six mauvais. Donc, que le petit homme pousse ses petits écrits, et qu'il continue à s'escrimer, à piétiner, à produire des petites balourdises, nous n'y ferons pas attention. Mais nous objectons à ce qu'un confrère sérieux, ayant du "respect et de l'estime" pour nous, traduise et serve à ses lecteurs des absurdités impossibles autant que sottises à notre adresse.

"L'Événement" du 5 juin.

Notre article de mercredi doit avoir vivement frappé l'imagination de notre confrère, car il ne peut plus que balbutier, ou broder sur nos propres paroles.

PREUVE.

Courrier du 4. *Événement* du 5.

La question posée au public n'est pas de savoir si M. Guchon ou M. Langevin devrait être président.....

Mais la seule question en litige est celle-ci : "Le rapport du général Seymour doit-il être approuvé."

Nous avons cité le rapport lui-même, et avons démontré qu'il n'est pas acceptable, parce que.....

Evidemment notre article a tombé sur les nerfs de notre confrère, est devenu sa marotte, et lui occasionne des cauchemars dans lesquels il rêve les mots qui

l'ont frappé. Il est tellement épuisé qu'il ne se sent pas même la force d'essayer de démontrer que nous avons tort. Voilà ce qui s'appelle rendu à quia.

Le Colonel Rhodes est nommé président au chemin de la rive nord, en remplacement de M. James G. Ross, qui a décliné l'office. Prévoyant cette résignation, l'*Événement* du 2 juin publiait l'ineptie suivante :

"M. Ross ne veut pas, dans le seul but de tirer les marrons du feu pour M. Langevin, risquer toute sa fortune dans l'entreprise ou se donner le ridicule d'être président d'une compagnie impuissante, qui ne construira le chemin que dans ses prospectus et ses rapports."

L'*Événement*, pour être logique, devrait dire maintenant : M. Rhodes a été élu président d'une compagnie impuissante, qui ne construira le chemin que dans ses prospectus et ses rapports !

Nous nous permettons de différer d'opinion d'avec notre confrère, organe français de cette compagnie qu'il méprise publiquement.

Pitié pour lui.

Il paraît que le pauvre nécessiteux de Charlevoix fait, de ce temps-ci, sa tournée annuelle dans le comté de Charlevoix. Nous le recommandons spécialement à la charité publique.

Marriage fashionable.

L'espace nous a manqué pour mentionner plutôt le mariage de F. E. A. Evanturel, Esquier, avocat, avec Mlle Marie Louisa Lee, et du capitaine G. T. Arthur Evanturel, avec Mlle Louise Georgiana Lee. Les époux sont le premier et le deuxième fils de l'Honorable Evanturel, et les épouses les deuxième et troisième filles de feu T. C. Lee, et petite-filles de feu l'hon. juge Van Felsion.

Tout ce que Québec a d'artistes et d'amateurs s'était donné rendez-vous à l'église pour saluer le départ de notre cantatrice par excellence, Madame Alf. Evanturel, celle dont l'absence va créer un vide immense dans toutes les réunions musicales. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Bouchard, assisté par M. l'abbé Laliberté. L'église était magnifiquement décorée, et la partie musicale sous la direction de M. Ernest Gagnon avec le concours du Septuor Haydn a été splendide.

Voici les noms des garçons d'honneur : MM. Aurez Evanturel, Capit. E. Frenette, Eud. Evanturel, Oscar Evanturel, Gus. Evanturel, Major E. Roy, H. Nelson, W. Baldwin. Les filles d'honneur étaient : Diles Mennie Lee, Corinne Evanturel, Tilly Cannon, Pamela Evanturel, Florence Lee, Atala Evanturel, Louise Pellicier, Irma Evanturel.

Les nouveaux époux sont partis mardi pour Ottawa. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

Visite au couvent du Bon Pasteur. Remis faute d'espace.

Les militaires voudront bien ré-férer à notre première page.

Nous apprenons avec plaisir que le Grand Tronc a donné des ordres pour commencer l'exploration préliminaire à l'embranchement de Lévis à St. Charles. Les ingénieurs sont déjà à l'œuvre.

La *Gazette Officielle* contient l'avis qu'une nouvelle compagnie de vapeurs "ligne Mitchell" va s'établir entre Montréal, Québec et les ports Maritimes.

Nous avons le vif chagrin d'annoncer la mort de M. Léon Lemay, âgé de 71 ans, ancien marchand de Lotbinière, et père de M. Pamphile Lemay.

NOUVELLES D'EUROPE

(par le câble Transatlantique.)

Londres, 4 juin.

Plusieurs dépêches au *Times* contredisent le rapport de la froideur des relations entre les gouvernements français et allemand depuis l'élection de MacMahon.

Rome, 4 juin. Le fameux homme d'état, Rattazzi, est dangereusement malade.

Paris 4 juin. Les dépêches des frontières d'Espagne disent qu'une bataille se livre aujourd'hui entre les Carlistes, commandés par Dorregaray et 500 républicains. Le résultat n'est pas encore connu.

Bayonne, 4 Juin.

Les Carlistes ont paru devant Grun aujourd'hui et ont commencé l'attaque de la place. Aux dernières nouvelles, ils avaient fait 40 carabiniers prisonniers.

Rome, 4 juin.

82 supérieurs d'ordres religieux ont signé le document, protestant contre le

bill qui abolit les corporations religieuses et en appelant au Pape, au droit des gens, et à Dieu. Le Pape vous remercie pour vos félicitations et envoie sa bénédiction à tous les délégués de la Convention.

[Signé] Antonelli. Londres, 5 juin. On dit que l'impératrice Eugénie est à Paris, depuis deux jours.

Rome, 5 juin. Urbano Rattazzi est mort ce matin à Frasino. Cette mort a produit une profonde sensation.

Paris, 5 juin. Le prince Jérôme Napoléon est arrivé en cette ville. Sa présence cause beaucoup d'agitation.

La première réception du président MacMahon a eu lieu cette après-midi et a été très-brillante. Tous les membres du corps diplomatique, à l'exception de l'ambassadeur allemand, étaient présents. On y voyait aussi les ministres, tous les députés conservateurs de l'Assemblée et quelques membres du centre-gauche. Les princes d'Orléans, grand nombre de généraux, d'amiraux et autres officiers de l'armée et de la marine, les éditeurs des journaux conservateurs, des membres distingués du clergé et du barreau y assistaient également.

FAITS DIVERS.

Le Courrier ne sera pas publié le jour du libéra de Sir Cartier.

Depuis deux jours, nous avons eu beaucoup de pluie. La température est assez froide et on ne se croirait pas au mois de Juin.

CONCERT D'ADIEU.—M. PRINCE à la demande générale des amateurs de Musique, a bien voulu consentir à donner un dernier concert, avant son départ pour l'Europe. Cette soirée musicale aura lieu, lundi prochain, le 9 du courant, au National School.

Une assemblée des Notaires du District de Québec, tenue au Palais de Justice, mercredi, le 4 du courant, à une heure P. M., sous la présidence de Arch. Campbell, Esq., l'un des Protonotaires du dit district, les messieurs suivants ont été élus membres de la chambre provinciale des notaires pour le dit District de Québec, savoir :

MM. Ed. Glackmeyer, G. LaRue, J. B. Pruneau, W. Campbell, Ls. Leclerc, L. N. Carrier, W. Bignell.

Avec la permission du Lt. Col. Panet et de ses officiers. La bande des Voltigeurs de Québec jouera ce soir à 8 heures sur la plateforme si le temps est favorable.

LE "DRUID."—On est occupé en ce moment, à construire sur le pont du "Druid", la chapelle ardente, dans laquelle seront transportés les restes de Sir George Cartier, de Québec à Montréal. La chapelle a 22 pieds de longueur sur 12 de largeur, sa toiture a la forme d'une voûte. L'intérieur et l'extérieur sont recouverts en drap noir, avec de riches garnitures d'argent. Au milieu s'élève le catafalque sur lequel on placera la dépouille, ayant à la tête un autel. La décoration est confiée aux soins des révérends Seigneurs de la Charité et nous sommes sûrs qu'elle sera digne du grand citoyen auquel nous voulons rendre ces derniers honneurs.

PERTE DE BOIS.—Une dépêche de Buckingham, dans le comté d'Ottawa, nous apprend que, mardi matin, les bœufs de MM. MacLauren et de MM. Lemoyne, Gibbs & Co, à quelque distance du village, se sont rompus et 30 mille billots ont été précipités dans les chutes de la rivière du Lièvre. Le bruit a été tel que toutes les vitres des fenêtres aux maisons ont été ébranlées. La population s'est rassemblée sur le rivage aux abords des chutes. Il y eut une grande agitation parmi les marchands et ceux qui sont intéressés au commerce de bois.

MORT SÉVÈRE.—Le coroner a tenu une enquête, mercredi, sur le corps de Pierre Gauvin, âgé de 79 ans, décédé subitement la veille, à son domicile, à St. Félix du Cap-Rouge. Le verdict a été : "mort par la visite de Dieu."

LE MOULIN À COUDRE DE WHEELER & WILSON.—Fait le point noué, sans navette. Il marche aisément et vite et fait toutes sortes de variétés d'ouvrages, cousant de puis le drap de Castor le plus épais jusqu'à la plus fine mousseline. Il n'est jamais impossible de le réparer, et durera, avec un soin ordinaire, toute la vie. Il y en a 800,000 (Huit cent mille) en usage. L'office et les salles de vente se trouvent, 22 Rue Buade (vis-à-vis la cathédrale française) Québec.

S. B. SCOTT & Co., agents. A. R. RUSSELL, gérant d'affaires.

Porteur Demande. ON A BESOIN, au Bureau du Courrier du Canada, d'un PETIT GARÇON pour porter le journal dans le Faubourg. Québec, 4 Juin 1873.

Acte Concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de FRANÇOIS XAVIER BERNARD, Marchand de Marchandises Sèches, Failli. Le failli m'a fait une cession de ses biens et les Créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Rue St. Pierre, Québec, LUNDI, le Troisième Jour de JUILLET courant, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic. R. HENRY WURTELE, Syndic Provisoire. Québec, 6 Juin 1873.—61

DRUGS FRAICHES, CHIMIQUES, ETC. DISPENSAIRE DE QUÉBEC. VENANT d'être reçu par le Steamer DELTA une nouvelle provision de Drogues et Produits Chimiques purs, Médecines, Brevetés, Parfumeries, Brosses à Cheveux, à Dents, à Ongles et à Barbe, Eau de Cologne véritable de France, Extrait de viande de Liebig, Biscuits, Carcaol de Bragg, Nourriture de Liebig et Litige pour Enfants, Magnifiques Éponges de Turquie, etc. JOHN E. BURKE, Place du Marché de la Haute-Ville. Québec, 6 Juin 1873.—37

La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec. AVIS. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Actionnaires de cette Banque aura lieu LUNDI, le 16 du courant, en son Bureau, Rue St. Jean, Haute-Ville, à 7 heures du soir. Par ordre, P. R. A. VÉZINA, Secrétaire-Trésorier. Québec, 6 Juin 1873.—57

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Soumissions, adressées au Maître-General des Postes, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à MIDI. VENDREDI, 25 JUILLET PROCHAIN, Pour le transport des Mallets de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour QUATRE ANS, SIX FOIS par semaine, aller et retour, entre QUÉBEC et TROIS-RIVIÈRES, depuis le 1er SEPTEMBRE Prochain. Le transport devra se faire dans une voiture. Un compartiment couvert devra être réservé dans chaque voiture pour protéger les mallets contre le mauvais temps. Les mallets devront partir tous les jours de Québec, les dimanches exceptés, à 4 h. P. M., et arriveront aux Trois-Rivières tous les jours, les lundis exceptés, à 9 h. A. M. Elles partiront des Trois-Rivières tous les jours, les lundis exceptés, à 2 h. P. M., attendant l'arrivée de la malle par terre et par le train de Montréal et Québec, et arriveront à Québec tous les jours, les mardis exceptés, à 7 h. A. M. S'il est nécessaire pour aucune raison quelconque pendant le terme de ce contrat d'employer un courrier spécial pour le service d'aucun des bureaux sur la route entre Québec et Trois-Rivières, ce service spécial sera aux frais du contracteur, sujet aux ordres du Département des Postes. Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions du contrat proposé pourront être vues, et on pourra obtenir des formulaires de soumission, en blanc aux Bureaux de Poste à Québec et Trois-Rivières et aux bureaux intermédiaires, ou au bureau du soumission. WM. G. SHEPPARD, Inspecteur des Bureaux de Poste. Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Québec, 6 Juin 1873.—37

ANNONCES NOUVELLES. Contrat de la Malle.—Wm. G. Sheppard. Acte concernant la faillite de 1869, dans l'affaire de F. X. Bernard.—R. Henry Wurtele. Contrats de Malle.—Wm. G. Sheppard. La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.—P. R. A. Vézina. Drogues Fraîches, Chimiques, etc.—J. E. Burke. Chowy Pectoral d'Ayer.

Le montant des droits perçus à la Douane de Québec, le 1 et 5 du courant est de \$5,211.87. MARCHÉS MONÉTAIRES. New-York, 2h. P. M., 6 Juin 1873. OR, 118. ÉCHANGE sterling 109. GIBNSON 84 1/2 à 85. E. C. BARROW, Courtier, No. 2, rue du Fort.

IMPORTATIONS. PAR LE GRAND-TRONC. 5 Juin.—2 boîtes à J. Anderson. 1 paquet de sœurs à J. G. Ross. 2 barils d'encre à J. J. Foote. 1 baril à Chine et Beaudet.

PORT DE QUÉBEC. ARRIVAGES. 5 Juin.—Navire Edda, Anderson, Christiana, 26 avril, A. Falkenberg et Cie, lest. Barque Neptunus, Vinnens, Brest, avril, Robert, Smith et Cie, lest. Brick Queen, Statham, Havre, 14 avril, A. F. A. Knight, carg. Brigantin Léandre, Caron, Cow Bay, F. X. Julien et Cie, charbon. Golette Maria-Emma, Rousseau, Antioch, P. X. Julien et Cie, matériels de navigation.

ENTRÉS EN CHARGEMENTS. 5 Juin.—Mary Anne, 347, Cork, R. H. Dohell et Cie, quatre des Commissaires. Flying Cloud, 1098, Londres, dans le courant Zealandia, 1054, Greenock, John Bursall et Cie, bôme de Ellis. Reliance, 783, Barrow, A. F. A. Knight, bôme de Geo Arkle, 553, Fowey, A. Gilmour et Cie, bôme de St Helena, 811, Belfast, do do des Sauvages. Orphens, 514, Londres, do do. Mangerton, 979, Glasgow, do do. Advance, 1466, Liverpool, J. Bursall et Cie, bôme de J. B. Pay, 50, Chamel, Terrebonne, Chas Jones, et qui Renaud. Alpha, 653, Newry, R. H. Dohell et Cie, bôme de Flora, 830, Dublin, J. Sharples, Sons et Cie, anse Silery. Ottawa, 1049, Greenock, J. Bursall et Cie, qui de la Fondrie. Lady Seymour, 936, Plymouth, A. F. A. Knight, anse Spencer.

EXPÉDIÉS. 5 Juin.—Navire Marchmont, Rodgers, Liverpool, A. Gilmour et Cie. —Theresa, Forngensen, Dublin, Penberion et Cie. —Necker, Hansen, Londres, Roberts Smith et Cie. Barque Flora, Hansen, Dublin, J. Sharples, Sons et Cie. —Nora, Nielson, Glasgow, R. H. Dohell et Cie. —Alex Hall, Matthews, Dundee, A. F. A. Knight.

Porteur Demande. ON A BESOIN, au Bureau du Courrier du Canada, d'un PETIT GARÇON pour porter le journal dans le Faubourg. Québec, 4 Juin 1873.

Acte Concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de FRANÇOIS XAVIER BERNARD, Marchand de Marchandises Sèches, Failli. Le failli m'a fait une cession de ses biens et les Créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Rue St. Pierre, Québec, LUNDI, le Troisième Jour de JUILLET courant, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic. R. HENRY WURTELE, Syndic Provisoire. Québec, 6 Juin 1873.—61

DRUGS FRAICHES, CHIMIQUES, ETC. DISPENSAIRE DE QUÉBEC. VENANT d'être reçu par le Steamer DELTA une nouvelle provision de Drogues et Produits Chimiques purs, Médecines, Brevetés, Parfumeries, Brosses à Cheveux, à Dents, à Ongles et à Barbe, Eau de Cologne véritable de France, Extrait de viande de Liebig, Biscuits, Carcaol de Bragg, Nourriture de Liebig et Litige pour Enfants, Magnifiques Éponges de Turquie, etc. JOHN E. BURKE, Place du Marché de la Haute-Ville. Québec, 6 Juin 1873.—37

La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec. AVIS. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Actionnaires de cette Banque aura lieu LUNDI, le 16 du courant, en son Bureau, Rue St. Jean, Haute-Ville, à 7 heures du soir. Par ordre, P. R. A. VÉZINA, Secrétaire-Trésorier. Québec, 6 Juin 1873.—57

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

LES SOUMISSIONS, adressées au Maître-General des Postes, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à MIDI. VENDREDI, 25 JUILLET PROCHAIN, Pour le transport des Mallets de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour QUATRE ANS, SIX FOIS par semaine, aller et retour, entre QUÉBEC et TROIS-RIVIÈRES, depuis le 1er SEPTEMBRE Prochain. Le transport devra se faire dans une voiture. Un compartiment couvert devra être réservé dans chaque voiture pour protéger les mallets contre le mauvais temps. Les mallets devront partir tous les jours de Québec, les dimanches exceptés, à 4 h. P. M., et arriveront aux Trois-Rivières tous les jours, les lundis exceptés, à 9 h. A. M. Elles partiront des Trois-Rivières tous les jours, les lundis exceptés, à 2 h. P. M., attendant l'arrivée de la malle par terre et par le train de Montréal et Québec, et arriveront à Québec tous les jours, les mardis exceptés, à 7 h. A. M. S'il est nécessaire pour aucune raison quelconque pendant le terme de ce contrat d'employer un courrier spécial pour le service d'aucun des bureaux sur la route entre Québec et Trois-Rivières, ce service spécial sera aux frais du contracteur, sujet aux ordres du Département des Postes. Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions du contrat proposé pourront être vues, et on pourra obtenir des formulaires de soumission, en blanc aux Bureaux de Poste à Québec et Trois-Rivières et aux bureaux intermédiaires, ou au bureau du soumission. WM. G. SHEPPARD, Inspecteur des Bureaux de Poste. Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Québec, 6 Juin 1873.—37

ANNONCES NOUVELLES. Contrat de la Malle.—Wm. G. Sheppard. Acte concernant la faillite de 1869, dans l'affaire de F. X. Bernard.—R. Henry Wurtele. Contrats de Malle.—Wm. G. Sheppard. La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.—P. R. A. Vézina. Drogues Fraîches, Chimiques, etc.—J. E. Burke. Chowy Pectoral d'Ayer.

Le montant des droits perçus à la Douane de Québec, le 1 et 5 du courant est de \$5,211.87. MARCHÉS MONÉTAIRES. New-York, 2h. P. M., 6 Juin 1873. OR, 118. ÉCHANGE sterling 109. GIBNSON 84 1/2 à 85. E. C. BARROW, Courtier, No. 2, rue du Fort.

IMPORTATIONS. PAR LE GRAND-TRONC. 5 Juin.—2 boîtes à J. Anderson. 1 paquet de sœurs à J. G. Ross. 2 barils d'encre à J. J. Foote. 1 baril à Chine et Beaudet.

PORT DE QUÉBEC. ARRIVAGES. 5 Juin.—Navire Edda, Anderson, Christiana, 26 avril, A. Falkenberg et Cie, lest. Barque Neptunus, Vinnens, Brest, avril, Robert, Smith et Cie, lest. Brick Queen, Statham, Havre, 14 avril, A. F. A. Knight, carg. Brigantin Léandre, Caron, Cow Bay, F. X. Julien et Cie, charbon. Golette Maria-Emma, Rousseau, Antioch, P. X. Julien et Cie, matériels de navigation.

ENTRÉS EN CHARGEMENTS. 5 Juin.—Mary Anne, 347, Cork, R. H. Dohell et Cie, quatre des Commissaires. Flying Cloud, 1098, Londres, dans le courant Zealandia, 1054, Greenock, John Bursall et Cie, bôme de Ellis. Reliance, 783, Barrow, A. F. A. Knight, bôme de Geo Arkle, 553, Fowey, A. Gilmour et Cie, bôme de St Helena, 811, Belfast, do do des Sauvages. Orphens, 514, Londres, do do. Mangerton, 979, Glasgow, do do. Advance, 1466, Liverpool, J. Bursall et Cie, bôme de J. B. Pay, 50, Chamel, Terrebonne, Chas Jones, et qui Renaud. Alpha, 653, Newry, R. H. Dohell et Cie, bôme de Flora, 830, Dublin, J. Sharples, Sons et Cie, anse Silery. Ottawa, 1049, Greenock, J. Bursall et Cie, qui de la Fondrie. Lady Seymour, 936, Plymouth, A. F. A. Knight, anse Spencer.

EXPÉDIÉS. 5 Juin.—Navire Marchmont, Rodgers, Liverpool, A. Gilmour et Cie. —Theresa, Forngensen, Dublin, Penberion et Cie. —Necker, Hansen, Londres, Roberts Smith et Cie. Barque Flora, Hansen, Dublin, J. Sharples, Sons et Cie. —Nora, Nielson, Glasgow, R. H. Dohell et Cie. —Alex Hall, Matthews, Dundee, A. F. A. Knight.

Porteur Demande. ON A BESOIN, au Bureau du Courrier du Canada, d'un PETIT GARÇON pour porter le journal dans le Faubourg. Québec, 4 Juin 1873.

Acte Concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de FRANÇOIS XAVIER BERNARD, Marchand de Marchandises Sèches, Failli. Le failli m'a fait une cession de ses biens et les Créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Rue St. Pierre, Québec, LUNDI, le Troisième Jour de JUILLET courant, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic. R. HENRY WURTELE, Syndic Provisoire. Québec, 6 Juin 1873.—61

DRUGS FRAICHES, CHIMIQUES, ETC. DISPENSAIRE DE QUÉBEC. VENANT d'être reçu par le Steamer DELTA une nouvelle provision de Drogues et Produits Chimiques purs, Médecines, Brevetés, Parfumeries, Brosses à Cheveux, à Dents, à Ongles et à Barbe, Eau de Cologne véritable de France, Extrait de viande de Liebig, Biscuits, Carcaol de Bragg, Nourriture de Liebig et Litige pour Enfants, Magnifiques Éponges de Turquie, etc. JOHN E. BURKE, Place du Marché de la Haute-Ville. Québec, 6 Juin 1873.—37

La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec. AVIS. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Actionnaires de cette Banque aura lieu LUNDI, le 16 du courant, en son Bureau, Rue St. Jean, Haute-Ville, à 7 heures du soir. Par ordre, P. R. A. VÉZINA, Secrétaire-Trésorier. Québec, 6 Juin 1873.—57

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

Les Irlandais entra dans une apathie pour avoir une bouteille de Liniment Anodyne de Johnson par le Chemin de Fer. Le propriétaire lui demanda dans quelle partie de son corps il souffrait le plus. Sur son âme, dit-il, je souffrais dans toutes les parties de mon corps. Pour la perte du sang, au cas de la partie d'apathie, on en a tiré de grands profits, et pour toutes obstructions des vapeurs dans les vaisseaux employés les Poudres de Condition de Cavalier de Sheridan. Québec, 2 Juin 1873.—37

LES SOUMISSIONS, adressées au Maître-General des Postes, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à MIDI. VENDREDI, 25 JUILLET PROCHAIN, Pour le transport des Mallets de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour QUATRE ANS, SIX FOIS par semaine, aller et retour, entre QUÉBEC et TROIS-RIVIÈRES, depuis le 1er SEPTEMBRE Prochain. Le transport devra se faire dans une voiture. Un compartiment couvert devra être réservé dans chaque voiture pour protéger les mallets contre le mauvais temps. Les mallets devront partir tous les jours de Québec, les dimanches exceptés, à 4 h. P. M., et arriveront aux Trois-Rivières tous les jours, les lundis exceptés, à 9 h. A. M. Elles partiront des Trois-Rivières tous les jours, les lundis exceptés, à 2 h. P. M., attendant l'arrivée de la malle par terre et par le train de Montréal et Québec, et arriveront à Québec tous les jours, les mardis exceptés, à 7 h. A. M. S'il est nécessaire pour aucune raison quelconque pendant le terme de ce contrat d'employer un courrier spécial pour le service d'aucun des bureaux sur la route entre Québec et Trois-Rivières, ce service spécial sera aux frais du contracteur, sujet aux ordres du Département des Postes. Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions du contrat proposé pourront être vues, et on pourra obtenir des formulaires de soumission, en blanc aux Bureaux de Poste à Québec et Trois-Rivières et aux bureaux intermédiaires, ou au bureau du soumission. WM. G. SHEPPARD, Inspecteur des Bureaux de Poste. Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Québec, 6 Juin 1873.—37

ANNONCES NOUVELLES. Contrat de la Malle.—Wm. G. Sheppard. Acte concernant la faillite de 1869, dans l'affaire de F. X. Bernard.—R. Henry Wurtele. Contrats de Malle.—Wm. G. Sheppard. La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.—P. R. A. Vézina. Drogues Fraîches, Chimiques, etc.—J. E. Burke. Chowy Pectoral d'Ayer.

Le montant des droits perçus à la Douane de Québec, le 1 et 5 du courant est de \$5,211.87. MARCHÉS MONÉTAIRES. New-York, 2h. P. M., 6 Juin 1873. OR, 118. ÉCHANGE sterling 109. GIBNSON 84 1/2 à 85. E. C. BARROW, Courtier, No. 2, rue du Fort.

IMPORTATIONS. PAR LE GRAND-TRONC. 5 Juin.—2 boîtes à J. Anderson. 1 paquet de sœurs à J. G. Ross. 2 barils d'encre à J. J. Foote. 1 baril à Chine et Beaudet.

PORT DE QUÉBEC. ARRIVAGES. 5 Juin.—Navire Edda, Anderson, Christiana, 26 avril, A. Falkenberg et Cie, lest. Barque Neptunus, Vinnens, Brest, avril, Robert, Smith et Cie, lest. Brick Queen, Statham, Havre

QUEBEC, BOSTON ET NEW-YORK

Chemin de Fer DES RIVIERES CONNECTICUT ET PASSUMPSIC ET DE LA VALLEE DE MASSAWIPPI

Le Trajet à New-York et aux autres points du Sud, abrégé de 70 milles.

La plus courte et la plus charmante route à NEWPORT, Vt., PLYMOUTH, N. H., NASHUA, N. H.

UN Chariot et Salon Pullman a été récemment placé sur la ligne entre Sherbrooke et Boston.

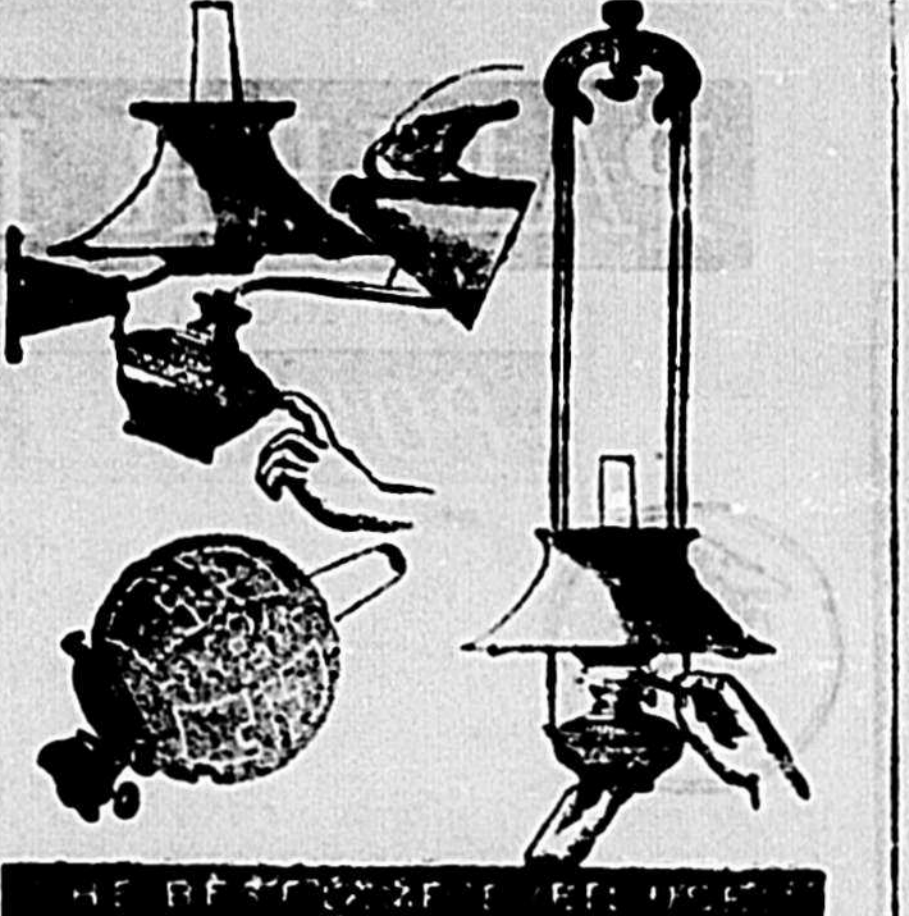
Les bagages sont ticketés (chéqués) pour tous les principaux points du trajet.

BUREAU DES BILLETS. POUR TOUS LES POINTS DES ETATS-UNIS RUE ST. LOUIS.

1873—Arrangements d'Été—1873 CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engins:

Table listing ship names and agents: SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMAIAN, CANADIAN, NOVA SCOTIAN, NORTH AMERICAN, CORINTHIAN.

MALLE DE LIVERPOOL. [Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC, tous les SAMEDIS, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant] partent comme suit:



LAMPES A PATENTES DE IVES.

Les meilleures lampes dont on ait jamais fait usage. On peut les allumer, les remplir d'huile sans déplacer le globe, l'abat-jour ou la cheminée.

OX VIENT DE RECEVOIR UN ASSORTIMENT COMPLET DE Lampes pour salle à diner, salon, bibliothèque et corridor.

5 CAISSES ARGENTERIE, CONTENANT: Urnes pour la glace, (bordées en porcelaine.) Huiliers, (avec clochette.) Huiliers, (avec Bois à fruits.)

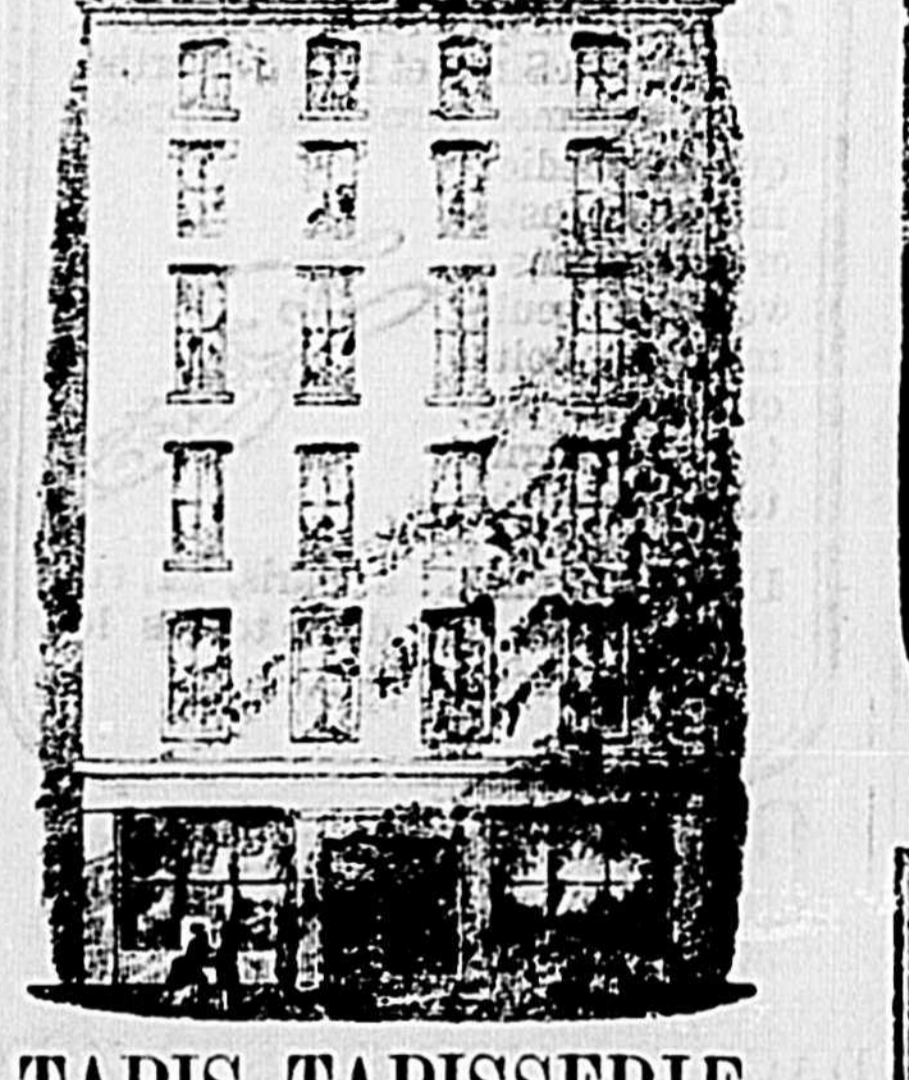
En vente chez McCAGHEY, DOLBEC & CIE., 24 et 25, rue St. Paul.

POURCELAINES DE SEVRES. VENANT D'ETRE REÇUS: Services à Déjeuner, Services à Dîner, Services à Dessert, Services de Chambres, Services à Thé, Services à Café, Montardiers et Sauciers.

JOUETS EN PORCELAINES, SERVICE A THE, grand assortiment.

CHEMINÉES DE LAMPE. 9000 Douzaines assorties. En vente chez McCAGHEY, DOLBEC & CIE.,

Statuettes de Paros et Bustes. En grande variété et sujets rares. EN VENTE CHEZ McCaghey, Dolbec & Cie, Salles où l'on montre les articles, No. 24 et 25, Rue Saint-Paul, Québec, Québec, 9 Mai 1873.

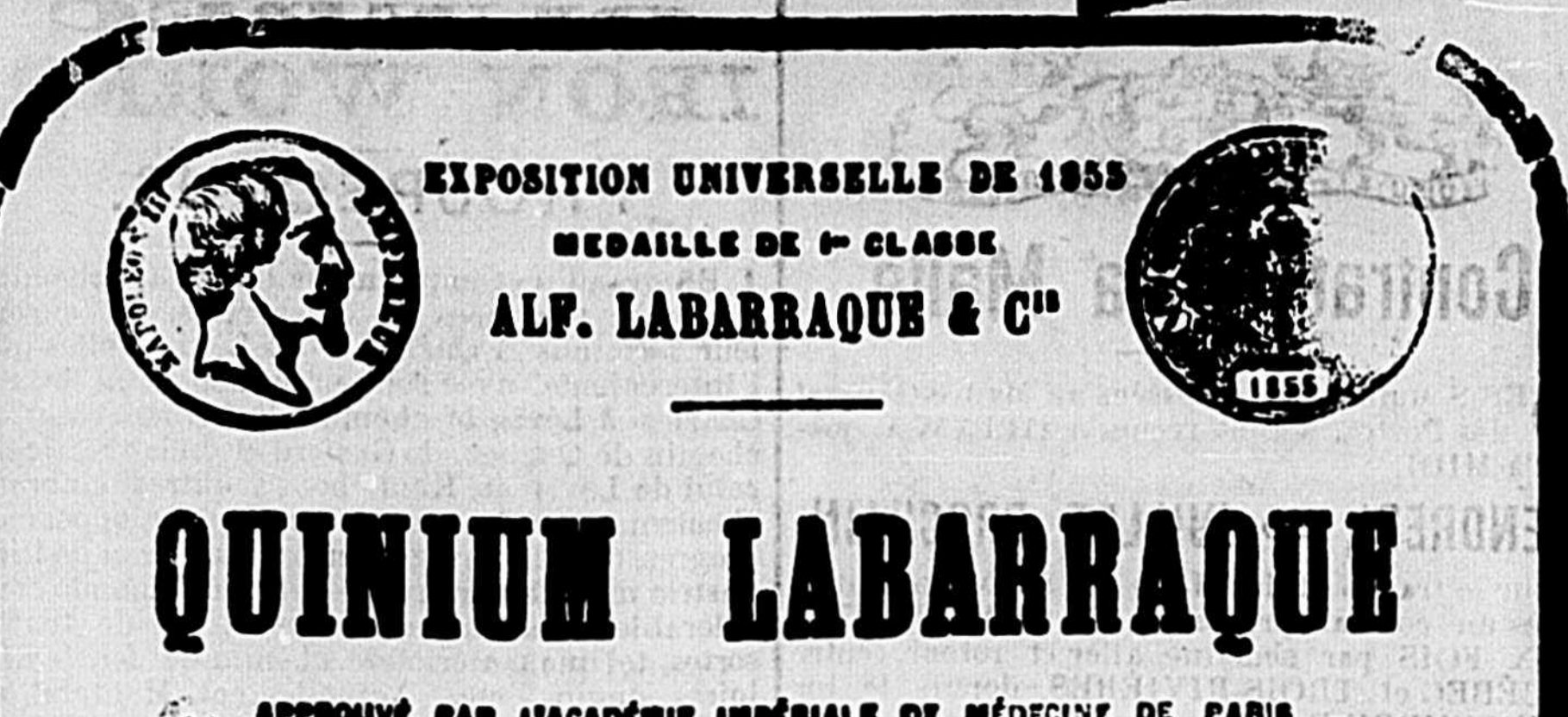


TAPIS TAPISSERIE.

UN MAGNIFIQUE CHOIX DE TAPIS TAPISSERIE. Toile cirée anglaise pour parquets, TAPIS DE FEUTRE, ETC., ETC.

ORNEMENTS D'ÉGLISES. Venant d'être reçus: Chasubles, Chapes, Dais, Croix damassées pour Chasubles, Frange et Galon d'argent, Frange et Galon d'or, Frange et Galon de soie, Glands et Dentelle d'or et d'argent, Dentelle et Bas d'Aube, Glands d'Aube, Soie antique pour ornements, Soie damassée, Dames de soie et de laine pour rideaux, Toile fine, etc., etc., etc.

AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE. L'Émission désirent acheter quelques parts de la Banque Nationale, de l'émission du 28 mars 1873.



QUINIUM LABARRAQUE

Le Quinium Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge, destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Le Quinium Labarraque, approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON, FABRE & GRAVEL, Montréal.—ED. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acide et son amertume insupportables et à le rendre très-souple. Moutant à profil cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes: EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

BRONCHITES CATARRHE DE LA VESSIE RHUMES TOUX OPINIATRE IRRITATION DE POITRINE COQUELUCHE

EN LOTIONS. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau. AFFECTIONS DE LA PEAU DERMATOSES MALADIES DU CHEVELU

EN INJECTIONS. — Une partie de liq. et quatre d'eau (étendue toute égale.) ÉCOUEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principales maladies de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, pour les toues, il constitue le plus hygiénique, et surtout le plus efficace des remèdes. Une instruction accompagne chaque flacon.

Prix de Vente: 2 francs AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON, FABRE & GRAVEL, Montréal.—ED. GIROUX, Québec.

VERITABLE REMEDE LE ROY Du Docteur Signoret, seul successeur, rue de Seine, 51, PARIS.

PURGATIF Le Roy-Signoret. Les Vomissements et PURGATIF LE ROY est connu pour la guérison des maladies causées par l'altération des humeurs, sont d'une administration facile, et avec de la persévérance dans le traitement (indiqué dans la notice) on est sûr d'arriver à une guérison certaine. Mais, à cause des falsifications, exigez du véritable Le Roy, dont l'étiquette gullochée, imprimée en noir sur fond jaune, porte la signature LE ROY et la mienne, et mon nom Signoret dans la pâte même du papier, et sur le bouchon une étiquette jaune avec le VERTRE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Tableau indiquant l'heure de départ des Mallets.

Table with columns: DNE, MALLEES, GOUTRE, A. M., P. M. Rows include destinations like Ontario, Québec, and various local routes.

SEMEUSE GRANDE VOLEE DE CAHOON



La machine à bras peut semer sur un espace de quatre à huit acres par heure, au pas ordinaire, joignant la semaille sur une étendue de quarante pieds.

M. Léger Brousseau est agent à Québec, pour le vente de ces semences. Il donnera la direction pour l'emploi de ces instruments, aux cultivateurs qui lui demanderont.

Peinture de Carson

Les gouvernements Anglais, des Indes et Colonies par les compagnies de Chemin de Fer et de Canaux, POUR TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXTERIEURS.

LA PEINTURE DE CARSON Convient tout spécialement aux couvertures en tôle, aux ponts, aux instruments aratoires aux voitures de toute sorte, aux portes, en un mot à tous les objets exposés aux intempéries de l'air.

TRADE MARK. WATER CARSON LONDON. WATER CARSON LONDON.

LA PEINTURE DE CARSON Pour édifices publics, maisons privées, Villas et pour toute espèce de travaux en Briques, Pierre Compos, etc., délit toute compétition. C'est une peinture unique, et est la seule qui puisse résister aux rayons du soleil.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA. Prix de l'Abonnement: (Invariablement d'avance.)

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous 50 cents.

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous 50 cents.

LÉGER BROUSSEAU Éditeur-Propriétaire, No. 9, RUE BUADE, QUÉBEC.

DEJEUNERS DES ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine ou atteintes d'ANÉMIE et de CHLOROSE, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACABOUT DES ARABES DE DELANGRENIER, Rue Richelieu, 26.

SIROPE PECTORAL ET PATE de NAËS DELANGRENIER, Paris, 26, rue Richelieu, 50 des principaux Médecins de Paris ont constaté leur puissance efficace contre les toues, grippe, coqueluche, irritation de poitrine et de la gorge, etc.

Ligne Montmorency. Le vapeur "TIGER" Capt Blouin, à commencer le 10 du courant, laissera le quai Saint-André, tous les SAMEDIS et MARDIS, pour Ste Anne de Beauséjour, arrêtant au Château Richer, à Ste. Famille et à St. François.

QUELQUES PARTS dans la Compagnie d'AS SURANCE DE QUÉBEC. P. D. BROUSSEAU, Québec, 24 Mars 1873.